



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ateliers protégés

Question écrite n° 56641

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le sentiment d'injustice exprimé par le Groupement des ateliers protégés-Union nationale des entreprises de travail adapté (GAP-UNETA) concernant le niveau et les modalités d'attribution des aides de l'Etat aux entreprises de travail adapté. Le GAP-UNETA indique que ces aides se limitent en moyenne à 9 000 francs par handicapé, alors que ces entreprises ne bénéficient par ailleurs d'aucune aide spécifique à l'investissement. Il la remercie de bien vouloir lui faire part des mesures qu'elle entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56641

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 250